

Pierre par pierre

Toutes les bonnes raisons de détruire les centres de rétention (CRA)

anonymes

2025

Table des matières

C'est quoi les centres de rétention administrative ?	3
C'est quoi les prisons ?	3
C'est quoi l'État ?	3
C'est quoi les étranger-es ?	4
Donc les CRA sont des prisons ?	4
Qui est enfermée en CRA ?	5
Peut-on accueillir tout le monde ?	6
Et l'insécurité alors ?	6

C'est quoi les centres de rétention administrative ?

Les centres de rétention sont des sortes de prisons pour enfermer les gens, principalement les étranger-es.

Pour comprendre ce que ça veut dire, il faut comprendre ce que c'est que les prisons, et ce que c'est que les étranger-es.

Après, on pourra revenir sur les nuances « sortes de » et « principalement ».

C'est quoi les prisons ?

Les prisons, c'est un endroit pour punir les gens. Officiellement, c'est la plus haute punition du système pénal français. Le système pénal, c'est le système punitif mis en place et contrôlé par l'État.

C'est quoi l'État ?

L'État, c'est un instrument de pouvoir. C'est une organisation complexe qui permet à une petite classe de gens d'exercer sa domination sur de très, très grands territoires.

Ces territoires sont tellement grands que c'est impossible d'y connaître tout le monde. L'État permet donc à celles et ceux qui sont au pouvoir d'exercer leur domination sur des gens qu'ils ne connaissent pas et qu'ils n'ont même jamais croisé-es.

Le territoire d'un État ne s'arrête que lorsqu'il rencontre le territoire d'un autre État, suffisamment fort pour lui résister.

Pourquoi, les gens qui exercent leur domination au sein de l'État n'utilisent pas ce pouvoir pour dire aux gens : « Je vous ordonne de faire exactement ce que vous voulez » ?

Principalement pour deux raisons.

Premièrement, parce que dans ce cas, on ne pourrait pas savoir si les gens font ce qu'ils veulent pour obéir ou s'ils n'ont jamais eu l'intention d'obéir. Les gens qui détiennent le pouvoir ont besoin d'éprouver la réalité de ce pouvoir, et cela n'est possible qu'en forçant les gens à faire des choses qu'ils n'ont pas envie. Ce n'est que comme ça qu'on peut mesurer son pouvoir.

Deuxièmement parce que tout l'intérêt d'avoir du pouvoir, c'est de l'exercer à son profit. On appelle ça « l'exploitation ».

Les gens qui sont au pouvoir l'exercent donc à la fois pour exploiter et à la fois comme une fin en soi.

Comme les gens ne sont pas toujours d'accord pour obéir, les gens qui sont au pouvoir ont besoin de mettre en place un système coercitif, c'est le système pénal.

Le système pénal, c'est d'une part, plein de punitions et d'autre part, des tribunaux pour décider qui a désobéi et qui va faire quelle punition. Si on enlève les violences qui ne sont pas des punitions officielles – violences policières pouvant aller jusqu'à tuer ou mutiler, mise à la rue, harcèlement... – la prison est la punition la plus haute du système pénal.

Les prisons sont des bâtiments spécialement conçus pour enfermer les gens qu'on souhaite punir. Il ne s'agit pas d'enfermer les gens pendant plusieurs heures, ce qui n'est déjà pas anodin. Ça c'est plutôt le rôle des cellules de garde-à-vue¹.

Les prisons, c'est pour enfermer, mais pour plusieurs mois. Parfois, même, pour des années.

Pour prendre la décision d'enfermer les gens en prison, c'est le tribunal qui décide.

Contrairement à une croyance largement répandue, le tribunal ne prend pas les décisions en fonction de si les gens sont méchant-es, ou pas méchant-es. (Ça c'est plutôt le Père-Noël, et de plus en plus de scientifiques remettent son existence en cause).

Le tribunal décide s'il estime que les gens ont désobéi à la volonté des gens au pouvoir.

1. Les gardes_à_vue ça ne compte pas comme une punition, juste comme du bonus. Enfin, ça peut bien-sûr servir de punition quand même quand les gens n'ont pas clairement désobéi à la loi et qu'on ne veut pas déranger le tribunal mais qu'on n'a pas envie de les laisser repartir tranquille

Bien-sûr, le tribunal doit aussi avoir une certaine souplesse et faire des interprétations.

Par exemple, implicitement, la volonté de la classe au pouvoir c'est de faire fonctionner un système qui sert leurs intérêts.

Et parmi ces intérêts, il y a celui de maintenir le privilège blanc. Le tribunal a donc une certaine facilité à considérer d'office que les Noir·es ou les Arabes désobéissent à la volonté des gens au pouvoir.

Inversement, quand c'est quelqu'un·e de riche ou de proche du pouvoir qui passe au tribunal, le tribunal va plutôt considérer qu'il n'a pas dû vraiment désobéir ou que c'est quand même pas bien grave.

Bon, ça, c'était pour expliquer la prison. Ça nous a éloigné de la question des CRA, mais c'est important de comprendre la prison pour comprendre les CRA.

L'autre élément à comprendre, c'est les étranger·es.

C'est quoi les étranger·es ?

Au départ, un·e étranger·e, c'est quelqu'un qui n'est pas du village, mais du village d'à côté, ou d'un peu plus loin.

Avant la première guerre mondiale, il n'y avait pas, en France, de définition juridique des étranger·es.

Qu'une personne viennent de tel ou tel village, ça ne regardait pas la loi.

Plus tard, les mécanismes de contrôle de l'État se sont accentués. Les cartes d'identités ont été mises en places.

C'est surtout avec la colonisation que l'État a entrepris la classification à grande échelle de chaque individu·e des territoires colonisés.

Pour les besoins de la colonisation, il fallait distinguer les colons et les colonisés.

A partir de notions flous et arbitraires, l'administration détermine avec la certitude de la loi qui est français et qui ne l'est pas.

Par exemple, on peut être arrivé en France, à l'âge de 6 mois, n'avoir jamais quitté ce pays, et ne toujours pas être français à l'âge de 58 ans.

La loi fait entrer chaque personne dans une case. Personne ne peut-être « un peu » français. On l'est ou on ne l'est pas.

Être étranger·e, c'est quand ya pas marqué « français » sur sa carte d'identité.

Être français, ou ne pas l'être, c'est juste une catégorie créée par l'État pour mieux gérer sa population.

Pendant longtemps, l'enjeu des gens au pouvoir qui exercent leur domination, c'était de garder leurs sujets, pour pouvoir continuer à les commander et à les exploiter.

Au début de l'ère industrielle, les capitalistes déportaient des gens réduit à l'esclavage et faisaient venir de la main d'œuvre des colonies, parfois de force.

Aujourd'hui, le capitalisme a besoin de moins de main d'œuvre. Alors on peut devenir étranger·e, même quand on n'a pas envie.

L'État prend les papiers d'identité et raye l'endroit où c'est écrit « français » avec un gros marqueur. Et hop, on n'est plus français.

C'est arrivé à 41 personnes l'année dernière. (2024)

« C'est un français ? J'en sais rien, sur la photo, il avait pas emporté son drapeau. » Les grands remplaçants, sur radio Nova.

On ne peut pas savoir si quelqu'un·e est français·e ou pas sans regarder ses papiers d'identités.

Donc les CRA sont des prisons ?

Et bien oui, dans le sens où ce sont des bâtiments prévus pour enfermer des gens.

Et en même temps, pas tout à fait, pour plusieurs raisons.

Nous avons vu que les prisons sont officiellement la punition la plus sévère du système pénal.

Et bien, pour ce qui est des étranger-es, le système pénal considère que ce n'est pas vraiment une punition de les enfermer.

Les personnes qui sont au pouvoir n'enferment pas les étranger-es pour les punir, mais juste parce que c'est plus pratique pour des questions de logistique.

En tout cas, c'est le discours officiel.

Le discours officiel, c'est qu'on-ne-peux-pas-accueillir-toute-la-misère-du-monde et que du coup, faut choisir :

1. À qui on donne le droit de se balader sur le territoire de l'État.
2. À qui on donne l'ordre de se barrer, vite fait.
3. Et parmi ceux-là, qui on va enfermer pour que se soit plus simple à organiser si on veut les virer par la force.

Et donc, si c'est pas une punition, il n'y a pas besoin du tribunal pour décider d'enfermer des gens dans les CRA.

Le tribunal n'intervient que pour décider si l'administration qui enferme les gens a bien fait son travail et pour valider à intervalle régulier leur maintien en rétention.

C'est la préfecture qui décide à qui donner des autorisations de se balader, c'est elle qui décide de donner des OQTF aux gens à qui elle a refusé un titre de séjour et c'est elle qui décide d'enfermer les gens à qui elle a donné une OQTF.

Juste pour préciser, les OQTF, c'est les obligations de quitter le territoire français. En fait, c'est pratique, c'est la préfecture qui décide de tout.

Quand on dit que l'enfermement en CRA, c'est pas pour punir, faut voir.

Au final, c'est peut-être bien pour punir, mais c'est pas officiel.

Une étranger-e qui désobéit et qui est condamné-e à 8 mois de prison par un tribunal, au bout de 8 mois, il sort de prison.

Mais les gens qui sont au pouvoir, ça les embête que les étranger-es puissent sortir de prison.

Alors à leur sortie de prison, ils les mettent dans des CRA.

Officiellement, les CRA, c'est pour faciliter la logistique dans l'éloignement forcé des étranger-es.

Mais en 2022, Bruno Retailleau a fait une circulaire pour dire aux préfets :

S'il y en a qui vous emmerdent, vous embêtez pas, mettez les en CRA, même si c'est pas des gens qu'on veut expulser. Pareil pour celle et ceux qui sont étranger-es et qui ont fait de la prison.

Alors on peut dire que les CRA, c'est comme les prisons, c'est fait pour enfermer celles et ceux qui emmerdent les gens qui sont au pouvoir.

Mais en plus souple, pour enfermer les étranger-es en CRA, il n'y a pas besoin de tribunal et pas besoin d'expliquer en quoi telle ou telle personne a désobéi.

Qui est enfermé-e en CRA ?

Principalement des étranger-es.

Certaines sources se sentent obligées de préciser « les étranger-es en situation irrégulière ».

Hum... Ouais, peut-être... Mais quand la préfecture veut enfermer une personne étrangère, elle a juste à la mettre irrégulière avant.

Donc, ce n'est pas parce qu'elle est en situation irrégulière que la préfecture enferme une personne en CRA, mais c'est l'inverse.

C'est parce que la préfecture veut enfermer une personne que sa situation devient irrégulière. Parfois, c'est impossible de mettre immédiatement une personne en situation irrégulière, par exemple, les personnes qui déclarent être persécutées dans leur pays d'origine et dont la demande d'asile n'a pas encore été étudiée.

C'est simple de les mettre en situation irrégulière, il suffit de refuser leur demandes d'asiles. Mais ça prend du temps.

La règle, pour les CRA – du point de vue des gens qui sont au pouvoir – c'est : zéro prise de tête.

En vertu de cette règle, les préfetures se permettent d'enfermer des demandeuses d'asile, des personnes dont elle n'a pas pris la peine de supprimer le titre de séjour et aussi des français-es.

Pour ce qui est des français-es, on peut supposer que c'est des gens où il y a marqué « français » sur leur carte d'identité mais qui ne correspondent pas à l'idée que se fait le préfet de ce que doit être un-e français-e.

L'année dernière, l'enfermement en CRA a concerné des dizaines et des dizaines de français-es, dans pratiquement toutes les préfetures.

Peut-on accueillir tout le monde ?

Il faut d'abord voir ce que ça veut dire « accueillir ».

Pour commencer, imaginons ce que serait un bon accueil pour une nouvelle personne qui arrive dans un quartier.

Ce serait de lui dire « Bonjour », « Bienvenu-e », de lui demander comment elle va et si elle a fait bon voyage.

Ce serait de lui faire visiter le quartier et lui présenter des gens, de lui offrir quelque chose à boire.

Et de voir si elle a besoin de quelque chose, à manger, un hébergement... Est-ce qu'on peut faire ça avec tout le monde ?

Peut-être pas, ça dépend des quartiers, de si les gens qui habitent là sont sympas et disponibles. Ça dépend de s'il y a beaucoup de personnes qui arrivent dans le quartier.

On peut accueillir une personne en lui disant que désolé, on n'a pas trop de possibilité de l'aider à trouver un hébergement.

Des fois, on peut pas accueillir des gens aussi bien que ce qu'on voudrait.

Cela ne paraît pas une raison légitime de les chasser, ni de les enfermer.

Ce qui paraît étrange, c'est de comparer le fait d'accueillir quelqu'un-e dans un quartier et d'accueillir quelqu'un sur le territoire de l'État.

C'est difficile de voir ce qu'est l'accueil à une échelle aussi grande.

Ça fait comme si l'État se sentait une responsabilité d'accueillir les gens et qu'il n'en a pas envie et alors il préfère les maltraiter.

Les gens qui sont au pouvoirs disent qu'ils ne peuvent pas accueillir « toute la misère du monde ».

Comme si, iels faisaient déjà un grand effort en tolérant la misère de chez elleux et qu'ils ne pouvaient pas en plus « gérer » les gens en galère venus d'autres pays.

Quand iels disent « toute la misère ». C'est de nous qu'ils parlent. De celles et ceux qui préparent leurs repas, qui fabriquent leurs vêtements et leurs maisons, qui s'occupent de leurs enfants et de leurs poubelles et qui restent dans la misère pendant qu'elleux s'enrichissent.

C'est un peu gonflé de leur part de dire qu'ils nous « accueillent » alors que c'est nous qui les entretenons.

Et l'insécurité alors ?

Derrière la question des CRA, il y a forcément le venin de l'extrême droite.

L'extrême droite s'applique à diviser la population en catégorie et à les monter les unes contre les autres.

L'insécurité, c'est le fond de commerce de l'extrême droite. Plus il y en a, plus elle gagne des voix aux élections.

Alors, c'est dans l'intérêt de l'extrême droite d'exacerber les tensions, de provoquer les sentiments d'injustices, de renforcer les traumatismes des gens qui font des parcours d'exil dans l'espoir de les rendre fous dangereux.

À la fin, leur but est de voir les exploités-s'opposer les un-es aux autres plutôt que contre les riches.

Les gens au pouvoir ont déjà le système pénal pour réprimer et façonner la société selon leurs intérêts.

Défendre l'idée que ce système pénal – qui peut se retourner contre nous a n'importe quel moment – pourrait nous protéger, nous semble hasardeux.

Défendre l'idée qu'en plus de ce système, il faudrait le système des CRA pour s'en prendre spécifiquement aux étranger-es en s'affranchissant au passage de la plupart des règles qui régissent le système pénal est tout simplement raciste.

Bibliothèque Anarchiste
Anti-copyright



anonymes
Pierre par pierre
Toutes les bonnes raisons de détruire les centres de rétention (CRA)
2025

Exporté le 21 juillet 2026 de <https://infokiosques.net/spip.php?article2286>

fr.anarchistlibraries.net